

une autre conclusion? Si oui, communiquerait-il ses nouveaux chiffres à la Chambre?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Je ne crois pas exagérer, monsieur l'Orateur, en demandant de vérifier les chiffres non pas que je pense que le député se trompe de chiffres, mais je voudrais voir s'il y a vraiment une différence entre ce que j'ai dit et ce qu'il dit.

\* \* \*

### LA SANTÉ

#### LA POSSIBILITÉ DU PARTAGE FÉDÉRAL-PROVINCIAL DES FRAIS HOSPITALIERS DES MALADES CHRONIQUES

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu que les coûts des soins médicaux montent en flèche, surtout dans le domaine des soins actifs dispensés à l'hôpital qui, dans certaines régions, dépassent \$100 par jour, et vu le nombre insuffisant de lits réservés aux malades chroniques, le ministre nous dirait-il si, au cours de la rencontre des ministres de la Santé, on est tombé d'accord, ou si on a trouvé une base d'accord, à propos du partage des frais de ces programmes?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je ferai volontiers parvenir à l'honorable représentant une copie du communiqué publié à l'issue de la dernière conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé. J'ai fait alors une proposition tendant à étendre l'interprétation donnée jusqu'ici de la loi sur l'assurance-hospitalisation et de la loi sur les soins médicaux afin d'englober, si possible, d'autres institutions non visées par les accords actuellement en vigueur, dans les cas où l'on pourrait prouver que de telles mesures assureraient plus d'efficacité et réduiraient peut-être les coûts unitaires en ce qui concerne les services médicaux.

\* \* \*

[Français]

### LES SPORTS

#### ON SUGGÈRE L'ADOPTION D'UNE LOI VISANT À INTERDIRE AUX JOUEURS DE MOINS DE 20 ANS L'ACCÈS AU HOCKEY PROFESSIONNEL

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Récemment, le ministre a imploré les responsables du hockey professionnel de ne pas faire signer de contrat aux joueurs de moins de 20 ans. A la suite de cette déclaration, j'aimerais demander au ministre s'il a l'intention de présenter un projet de loi à ce sujet et, dans l'affirmative, quand il le présentera.

### Questions orales

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le président, je ne crois pas qu'aucune mesure législative soit nécessaire. J'ai eu des consultations récentes avec les représentants du hockey amateur et du hockey professionnel, et j'ai toutes les raisons de croire que ces organisations vont elles-mêmes agir, en tenant compte de leurs propres intérêts dans ce domaine.

\* \* \*

[Traduction]

### LA FISCALITÉ

#### LES POLITIQUES ABOUTISSANT À L'ANNULATION DES TOURNÉES THÉÂTRALES D'ARTISTES ÉTRANGERS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**M. John Roberts (St. Paul's):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. J'ai appris que les réalisateurs de productions théâtrales aux États-Unis et en Grande-Bretagne envisagent d'annuler leurs tournées ou leurs représentations au Canada en raison de la modification de la politique fiscale. Le ministre peut-il dire à la Chambre si les dispositions fiscales qui s'appliquent aux artistes étrangers en tournée au Canada ont changé ou vont changer?

**Une voix:** John Dean, par exemple.

**L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, j'ai étudié la question. Nous avons une politique fiscale assez souple à l'égard des artistes et des troupes étrangers. A la demande de l'association canadienne des régisseurs de théâtre, nous avons imposé un régime uniforme qui a provoqué une réaction mitigée. J'examine la question, parce que je ne veux pas que le régime fiscal cause un préjudice aux arts d'interprétation et j'essaie d'avoir une réunion avec l'association pour voir quels changements il faudrait apporter au besoin.

\* \* \*

### LES TRANSPORTS

#### LE TARIF-MARCHANDISES—L'INCIDENCE DU JUGEMENT DU TRIBUNAL SUR LA DÉCISION DE LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

**M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):** Monsieur l'Orateur, une question au ministre des Transports. Comme les tribunaux ont renversé une décision de la Commission canadienne des transports sur la demande des chemins de fer d'augmenter le tarif-marchandises, j'aimerais demander au ministre si ce jugement annule la décision prise le 31 décembre par la CCT et a pour effet de rétablir le barème du tarif-marchandises à compter du 31 décembre 1974? En d'autres termes, il n'y a aucune augmentation?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Je crois que le député me demande une opinion pour ainsi dire juridique sur les pouvoirs de la CCT à l'égard d'une décision des tribunaux. Je ne suis pas avocat et je ne crois pas le devenir très bientôt—j'estime qu'il y en a assez à la Chambre de toute façon...

**Des voix:** Bravo!